

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 2 avril 2012 à 19 h au 5319, avenue Notre-Dame-de-Grâce à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire **MICHAEL APPLEBAUM**, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Helen Fotopulos, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Susan Clarke, conseillère du district de Loyola;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
Jean Mercier, directeur des travaux publics;
Martin Champoux, chef de division de l'aménagement des parcs - actifs immobiliers;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA12 170085

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Helen FOTOPULOS

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2012 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA12 170086

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL



Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Lionel PEREZ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Peter McQueen

Félicite le maire et l'arrondissement pour son travail dans le cadre des travaux de restauration du Centre communautaire NDG et souligne l'adoption d'une résolution pour octroyer un contrat.

Remercie le maire et l'arrondissement pour l'installation de six nouvelles stations Bixi dans le secteur de NDG.

Rappelle aux cyclistes d'être prudents et les encourage à porter le casque.

Indique qu'il poursuivra ses démarches pour le projet de pont cycliste le long du boulevard de Maisonneuve.

- Susan Clarke

Rappelle l'événement *Une heure pour la Terre* qui s'est tenu le samedi 31 mars 2012.

Rappelle que certains propriétaires recevront un avis afin d'enlever les graffitis se trouvant sur leur propriété faute de quoi ils pourront recevoir une amende.

Indique que la *Société des grands citoyens* reçoit des candidatures, et ce, jusqu'au 18 mai prochain et cite les catégories retenues.

- Marvin Rotrand

Indique qu'en raison du climat favorable, les stations Bixi ont pu être installées deux semaines à l'avance.

Souligne que la réglementation concernant le stationnement a été modifiée et précise qu'à partir d'aujourd'hui, dans certains secteurs, la période pour le passage des balais, auparavant d'une heure, est maintenant de deux heures.

Souligne le travail de M. Applebaum dans le dossier des terrains de l'Hippodrome et le félicite. Il note par ailleurs que beaucoup de travail est nécessaire avant qu'une construction puisse se faire. Il rappelle qu'un comité local existe et que celui-ci se rencontrera demain.

Les résidents de l'arrondissement sont invités demain, au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges à 19 h, pour une présentation du *Plan d'action sur les saines habitudes de vie*.

- Helen Fotopulos

Rappelle les importants travaux dans les différents grands hôpitaux de l'arrondissement et souligne qu'un investissement majeur a été annoncé pour l'Hôpital St-Mary's. Elle note que l'Hôpital Sainte-Justine a intégré l'art et la culture lors de l'accueil des enfants et parents.

Parc Jean-Brillant : les travaux suivent leur cours et la structure du pavillon sera complétée pour le mois de juin. L'électricité et le drainage se feront dans le courant de l'été puis les sentiers et le paysagement seront refaits l'année prochaine.



- Michael Applebaum
Annonce l'implantation de nouvelles stations de Bixi dans l'arrondissement et invite les citoyens à s'y abonner.
Indique que l'arrondissement a transmis une demande de subvention au gouvernement provincial pour transformer la pataugeoire du parc George-Saint-Pierre en jeux d'eau.
Souligne qu'un contrat sera accordé ce soir pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Loyola et que les travaux de rénovation du chalet du parc MacDonald sont commencés.
Indique que le comité exécutif pourra bientôt annoncer la construction d'un centre communautaire de 66 unités de logement social au coin nord-ouest des avenues Victoria et Barclay et que des investissements majeurs sont prévus au parc Nelson-Mandela.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
• Jean-Daniel Metellus	<p>Invite les conseillers au Forum d'actions environnementales C-Vert le 22 avril prochain à la Tohu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Rotrand indique que l'arrondissement appuie l'organisme C-Vert, lui donne une subvention annuelle et assurera une présence à cet événement.</i>
• Caroline Orchard	<p>Remercie l'arrondissement de l'implantation d'un arrêt obligatoire à la sortie du tunnel qui donne sur la rue Sherbrooke et demande que des lumières clignotantes soient installées à l'entrée et à la sortie du tunnel pour signaler les allées et venues. Demande des mesures d'apaisement de la circulation au coin des avenues de Melrose et Clifton.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. McQueen considère que l'installation des lumières clignotantes est une bonne idée qui pourrait notamment aider à réduire les graffitis.</i> • <i>M. Applebaum compte analyser avec les services, dans le contexte de la construction du CUSM, la possibilité de réaménager cette intersection et de construire du logement social dans le secteur. D'ici là, il demande à M. Plante d'évaluer la situation pour voir si des mesures peuvent être prises pour sécuriser les lieux.</i> • <i>M. McQueen appuie M. Applebaum dans ses démarches pour ajouter du logement social dans ce secteur.</i>
• Aliya Ahmad	<p>Souligne la rudesse de certains éboueurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Applebaum demande des précisions à la citoyenne et lui demande de tenir l'arrondissement informé de manière à ce que des mesures soient prises le cas échéant auprès des employés ou de la firme privée.</i>
• Adriana Di Polo	<p>Souligne une problématique de circulation et de vitesse sur l'avenue Dieppe et dépose une pétition signée par les citoyens du secteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Perez indique que la circulation et la vitesse sont toujours une préoccupation de l'arrondissement, fait état des mesures d'apaisement de la circulation dans le secteur et ajoute que l'arrondissement étudie la possibilité d'un dos-d'âne sur cette rue.</i>
• Ruth Pike	<p>Mentionne l'avis d'éviction de l'Association de la communauté noire de Notre-Dame-de-Grâce (BCA NDG), demande un moratoire de façon à ce que les activités puissent se poursuivre et propose que les membres du conseil planifient une rencontre avec les membres de la BCA NDG et la BCA CDN pour qu'un plan soit mis en place afin que la communauté noire de NDG continue à recevoir des services.</p>



- *M. Bergeron indique que l'arrondissement travaille avec ces deux organismes depuis 18 mois. Il fait état de problématiques, notamment au niveau des finances de BCA NDG et au fait que ce dernier a cessé de s'impliquer au sein du Comité de revitalisation pour les espaces du secteur au début de 2012, et n'a offert aucune activité structurée depuis mai 2011. L'arrondissement tente de répondre aux besoins de l'ensemble de la communauté et, à cette fin, a notamment réalisé un sondage auprès des résidents de NDG. Un rapport sur cette question sera déposé au conseil d'arrondissement de juin. Il ajoute que des activités sont toujours offertes dans ces locaux par la BCA CDN pour les jeunes de la communauté noire de l'arrondissement.*

- Harry Gross

Explique une problématique d'inondation dans la cour arrière d'une propriété à l'angle des avenues Barclay et Wilderton et croit qu'un bris d'aqueduc pourrait en être la cause.

 - *M. Perez confirme que les services interviendront rapidement pour voir ce qui peut être fait.*
 - *M. Applebaum explique que si le bris provient d'une propriété privée, c'est le propriétaire et non l'arrondissement qui sera tenu responsable.*

- Murray Levine

Rappelle les échanges passés qu'il a eu concernant la demande à Vélo-Québec pour la tenue de campagnes de financement dans le cadre du *Tour de l'Île* et propose que la Ville retire sa subvention de 500 000 \$ pour la redistribuer à des organismes caritatifs.

 - *M. Rotrand explique qu'il ne donnera pas suite à sa demande et en donne les raisons.*

RÉSOLUTION CA12 170087

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Peter MCQUEEN

De prolonger la période de questions et de demandes du public de soixante minutes afin de permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
• Joanne Tilden	Fait état d'une infestation de punaises de lit dans sa propriété, laquelle provient de la propriété attachée à la sienne. Les exterminateurs ont indiqué qu'ils ne peuvent plus intervenir sans qu'une intervention voisine soit faite. Elle demande l'aide de l'arrondissement. <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Applebaum demande à la DAUSE de faire un suivi.</i>



- Hugh Scarlett

À titre de bénévole auprès de la BCA NDG, demande d'avoir de nouveau accès aux locaux initialement fournis par la Ville et s'enquiert de la fourniture manquante qui se trouvait dans ces locaux.

 - *M. Bergeron indique avoir reçu plusieurs demandes pour avoir accès aux locaux en question. L'arrondissement devrait répondre à toutes les demandes très bientôt. Quant à la fourniture manquante, il suggère à M. Scarlett d'écrire une lettre à ce sujet à April Léger, chef de section à la DCSLDS.*

- Rachel Michie

Demande un suivi concernant la construction d'un pont cycliste le long du boulevard Décarie à l'intersection du boulevard de Maisonneuve et du chemin Upper Lachine **et dépose quelques croquis illustrant différentes options**. S'enquiert des bollards sur la piste cyclable de Maisonneuve et du pavage de l'ensemble de cette piste.

 - *M. Applebaum explique que ce dossier est de la responsabilité de la Ville centre et que des propositions de réaménagements sécuritaires devraient être déposées d'ici quelques mois.*
 - *M. Plante confirme que les bollards seront installés très prochainement et que les travaux de pavage, amorcés l'an dernier, devraient être complétés cette année.*

- Sharon Leslie

Demande pourquoi les éventuels appels publics de propositions pour le projet de revitalisation de l'ancien théâtre *Empress* ne sont pas analysés publiquement à l'instar du concours mis en place pour la construction de la Maison de la culture et bibliothèque Benny.

 - *Mme Fotopulos indique que ces deux types de projets sont totalement différents et ne peuvent pas être comparés.*

Dans la mesure où l'arrondissement souhaite que le processus d'appel de propositions permette le plus de flexibilité possible lors de la prise de décision concernant l'avenir de l'*Empress*, se demande si certains éléments pourraient être ajoutés à l'éventuel projet gagnant.

 - *M. Applebaum explique que l'appel de proposition est flexible de manière à trouver le meilleur projet culturel financièrement viable pour le bâtiment, lequel projet devrait rencontrer les besoins réels de la communauté.*

- Michael Gittens

Fait état des programmes proposés par l'organisme BCA NDG, indique que les espaces offerts sont inadéquats, qu'aucun espace dans le gymnase n'est disponible et demande ce que l'arrondissement peut faire.

 - *M. Applebaum énumère l'ensemble des installations mises à la disposition de l'organisme ainsi que les subventions qui lui ont été octroyées. Il mentionne que l'arrondissement travaillera avec l'organisme pour tenter de répondre à ses besoins tout en précisant que l'arrondissement travaille ultimement pour offrir des services à l'ensemble de la population.*

- Paul John Moran

Rappelle qu'en 2009, il s'était présenté au conseil pour demander quelles mesures seraient prises par l'arrondissement pour décourager les citoyens d'abattre des arbres sans permis. Demande ce que l'arrondissement compte faire pour enrayer le phénomène des insectes ravageurs.

 - *M. Plante explique que l'arrondissement compte déposer très prochainement un projet de règlement sur ce sujet en concordance avec le Plan arboricole déposé l'année dernière. Des mesures concrètes seront également posées au cours des deux prochains mois, notamment la plantation d'arbres. En ce qui a trait au longicorne asiatique, il fait l'objet d'une surveillance constante. Quant à l'agrile du frêne, elle ne touche actuellement aucun secteur de l'arrondissement. Quoi qu'il en soit l'arrondissement compte mettre en place des actions concrètes pour prévenir toute prolifération, portant notamment sur la disposition séparée et le déchiquetage sur place des branches infectées.*
 - *M. Applebaum indique avoir donné l'autorisation au Service des parcs afin que celui-ci dispose du budget nécessaire pour mettre en place un plan d'action pour enrayer cet insecte.*



- Badiaa Outariatte

Indique que de nombreux chiens non tenus en laisse circulent dans le parc Macdonald et suggère d'installer une aire canine de manière à ce que les propriétaires de chiens puissent les laisser libres. Elle mentionne avoir appelé la police à plusieurs reprises.

 - *M. Rotrand explique que les chiens peuvent être dans le parc, mais doivent être tenus en laisse. Il demandera au Service des parcs de vérifier si le pictogramme est toujours là et constatera le problème pour trouver un plan d'action.*
 - *M. Applebaum note qu'étant donné la superficie du parc et sa proximité avec les résidences avoisinantes, il serait impossible d'implanter une aire canine. Il précise que ce n'est pas lui, mais bien le conseiller du district concerné qui s'impliquera dans ce dossier.*

- Ardee Patterson

En lien avec le répertoire des activités de l'arrondissement, a remarqué des disparités importantes entre les frais pour les cours de langues des secteurs de Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce.

 - *M. Bergeron explique que l'arrondissement travaille avec les groupes communautaires et que ceux-ci fixent les tarifs pour les activités en fonction des coûts d'opération et des subventions qu'ils ont reçues.*

- Katrina Schwartz

Demande comment un citoyen ou un groupe communautaire concerné par l'héritage architectural de la Ville peut s'impliquer dans le processus d'appels publics de propositions pour le projet de revitalisation de l'ancien théâtre *Empress* et quelles actions l'arrondissement compte prendre pour empêcher la détérioration imminente de l'édifice.

 - *M. Applebaum explique que les citoyens ou groupes communautaires peuvent présenter des propositions appuyées du montage financier nécessaire à sa réalisation.*

- Anissa Djemli

Ne comprend pas pourquoi l'installation d'une aire pour les chiens au parc MacDonald n'est pas envisageable parce que trop proche des habitations et demande que le Service de police patrouille régulièrement pour dissuader les gens et donne des contraventions au besoin.

 - *M. Rotrand explique que la police répond aux appels selon un ordre de priorité et que ce type de plainte ne fait pas nécessairement partie des appels prioritaires. Si les contraventions sont habituellement dissuasives, il est préférable de tenter de faire cohabiter harmonieusement les propriétaires de chiens et les autres utilisateurs du parc par le dialogue. Il fait également remarquer que les propriétaires de chiens sont parfois des résidents de la Ville de Hampstead, où les parcs sont interdits aux chiens. Il demande à la citoyenne d'être patiente et de laisser le temps au Service de police de trouver une solution.*

- Francine Brodeur

Demande que l'on revoie l'aménagement de la rue Dieppe qui n'est pas sécuritaire compte tenu du flot de circulation et de la vitesse des véhicules qui empruntent cette petite rue résidentielle.

 - *M. Perez confirme que les services concernés vont travailler pour tenter de trouver la meilleure solution au problème de circulation et de vitesse.*

- Michael Shafter

Lit et **dépose son allocution intitulée *Food for thought # 453*** concernant l'avenir des terrains de l'Hippodrome, suggère notamment la tenue d'une consultation publique et la mise en place d'un plan d'ensemble. Demande quels sont les frais afférents à la décontamination du terrain.

 - *M. Applebaum explique le processus de discussion entre la Ville et le gouvernement du Québec et précise que le développement de ce secteur ne se réalisera pas avant 5 ans. Par ailleurs la perte de revenus projetée pour la Ville est de 2,5 M\$, non pas pour un an, mais pour les 5 prochaines années. Il ajoute que les terrains sont très peu contaminés et que les frais, assumés par la Ville, devraient être mineurs.*



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen
 - En lien avec le Théâtre *Empress*, indique que la communauté de NDG souhaite être impliquée et demande s'il serait possible de demander au jury d'écouter les besoins de la communauté.
- M. Applebaum explique que lors de l'achat de l'édifice par l'administration Bourque, aucune consultation n'a été faite. Il pourrait possiblement y avoir une séance d'information.*
-

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- trois résolutions relatives à l'événement « Une heure pour la terre 2012 » adoptées par les conseils d'arrondissement :
 - de Pierrefonds–Roxboro (CA12 29 0058);
 - de l'Île Bizard—Sainte-Geneviève (CA12 28 0071);
 - du Sud-Ouest (CA12 22 0062).
 - la résolution numéro 120316 adoptée le 12 mars 2012 par le conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc concernant le raccordement du boulevard Cavendish.
-

RÉSOLUTION CA12 170088

CONTRAT - ABC RÉCRÉATION - PARC LOYOLA

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'accorder à la firme ABC Récréation, le contrat pour la fourniture et l'installation de modules individuels de jeux d'enfants de 18 mois à 5 ans au parc Loyola, aux prix et conditions de sa soumission datée du 16 février 2012.

D'autoriser une dépense à cette fin de 7 747,75 \$, plus les taxes pour un total de 8 907,98 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1124174002



RÉSOLUTION CA12 170089

MODIFICATION - CONTRAT - CONSORTIUM THIBODEAU, POIRIER FONTAINE ARCHITECTES, LA VIE EN VERT, CIMA+, ET NACEV CONSULTANTS INC.

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'augmenter la valeur des contingences du consortium formé par les firmes Thibodeau, Poirier Fontaine architectes, La Vie en Vert, Cima+ s.e.n.c et Nacev Consultants Inc., pour la fourniture des services professionnels supplémentaires dans le cadre du projet d'aménagement des nouveaux jeux d'eau au parc Benny.

D'autoriser une dépense à cette fin de 9 847,30 \$, plus les taxes pour un total de 11 321,93 \$, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1123942007

RÉSOLUTION CA12 170090

ENTENTE - INSTITUT INTERCULTUREL DE MONTRÉAL

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Helen FOTOPULOS

D'entériner l'entente entre la Ville de Montréal et l'Institut interculturel de Montréal quant au don de sa collection de documents et de rayonnages à la Bibliothèque interculturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1124074012

RÉSOLUTION CA12 170091

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - COMITÉ JEUNESSE DE NDG

Il est proposé par Peter MCQUEEN

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ au Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce afin d'aider au financement d'un tournoi de basketball en Alberta au mois de juillet 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1125265011

RÉSOLUTION CA12 170092

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - FONDATION DE L'ÉCOLE NDG

Il est proposé par Peter MCQUEEN

appuyé par Marvin ROTRAND

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1 200 \$ à la Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce afin de lui permettre d'aider au nettoyage en profondeur dans la cour de l'école Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Mme Helen Fotopulos, M. Lionel Perez, M. Marvin Rotrand et M. Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

Mme Susan Clarke vote contre la proposition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20.05 1125265014

RÉSOLUTION CA12 170093

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - LE GRAND PAS/*THE BIG STEP*

Il est proposé par Peter MCQUEEN

appuyé par Marvin ROTRAND

D'autoriser le versement d'une contribution financière non-récurrente de 400 \$ à l'organisme Le Grand Pas/*The Big Step* afin de l'aider à réaliser son projet « Billy le Bully » saison 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1125265015

RÉSOLUTION CA12 170094

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PINAY

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à l'organisme PINAY (Organisation des femmes philippines du Québec) afin de l'aider à l'organisation des activités de son 20^e anniversaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1125265017

RÉSOLUTION CA12 170095

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - DÉFI SPORTIF

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ au Défi Sportif afin de permettre à des athlètes handicapés de participer à des compétitions sportives du 23 au 29 avril 2012 à Montréal et Longueuil.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1125265013

RÉSOLUTION CA12 170096

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - CONSEIL DES AINÉS CDN



Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 500 \$ au Centre des aînés Côte-des-Neiges pour aider à l'organisation de leurs activités dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1125265021

RÉSOLUTION CA12 170097

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - COMMUNAUTÉ MOLDAVE DU QUÉBEC

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 400 \$ à la Communauté moldave du Québec afin d'aider à l'organisation de diverses activités culturelles auprès des membres de la communauté.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1125265022

RÉSOLUTION CA12 170098

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CENTRE D'ENFANTS MECHTA

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 300 \$ au Centre d'enfants Mechta afin d'aider l'organisme à offrir diverses activités aux enfants de la communauté et favoriser leur épanouissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1125265016

RÉSOLUTION CA12 170099

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - PAROISSE SAINT-RAYMOND-DE-PENNAFORT

Il est proposé par Peter MCQUEEN

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à la Paroisse Saint-Raymond-de-Pennafort pour l'organisation du souper traditionnel annuel qui sera offert à la communauté le 21 avril prochain.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1125265020

RÉSOLUTION CA12 170100

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ACTION COMMUNITERRE

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ à l'organisme Action Communiterre pour soutenir la réussite de ses divers projets dans la communauté.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1125265023



RÉSOLUTION CA12 17 0101

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE CDN

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Helen FOTOPULOS

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Côte-des-Neiges afin d'aider à la réussite de son 5^e Forum économique qui aura lieu le 7 mai 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1125265018

RÉSOLUTION CA12 170102

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - COMMUNAUTÉ SÉPHARADE UNIFIÉE DU QUÉBEC

Il est proposé par Lionel PEREZ

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ à l'organisme Communauté sépharade unifiée du Québec pour leur festival annuel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1125265019

RÉSOLUTION CA12 170103

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Helen FOTOPULOS



D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Bibliothèque publique juive pour lui permettre d'organiser son offre de service à la suite de la fermeture de la Bibliothèque *Elsa & Joseph Hopmeyer Boys & Girls Library* et de continuer d'offrir des collections accessibles aux abonnés de l'arrondissement pour l'année 2012 exclusivement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1124074016

RÉSOLUTION CA12 170104

CONTRAT - MAÇONNERIE RAINVILLE & FRÈRES INC. - CENTRE COMMUNAUTAIRE NDG

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Helen FOTOPULOS
Peter MCQUEEN
Susan CLARKE

D'accorder à la firme Maçonnerie Rainville & Frères Inc, le contrat pour la réalisation des travaux de restauration de la maçonnerie et de réfection des toitures du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission datée du 10 février 2012.

D'autoriser une dépense à cette fin de 1 537 504 \$, plus les taxes, pour un total de 1 767 745,22 \$, et tous les frais accessoires le cas échéant.

Lors du conseil d'arrondissement du 27 juin 2011 (résolution CA11 170205), la Division de l'art public et de la mise en valeur du patrimoine accordait une contribution de 350 000 \$ pour les travaux de restauration de la maçonnerie du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de l'Entente 2008-2011, volet 1.4.1 pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux appartenant à la Ville.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1123942004

RÉSOLUTION CA12 170105

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - HAWKS CLUB INTERNATIONAL INC.

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Lionel PEREZ



D'autoriser une contribution financière non récurrente de 500 \$ à l'organisme *Hawks Club International inc.* pour lui permettre de soutenir ses activités auprès des personnes âgées de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1122555001

RÉSOLUTION CA12 170106

INSCRIPTION - PROGRAMME « EMBELLIR LES VOIES PUBLIQUES D'HYDRO-QUÉBEC »

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

De présenter une demande d'inscription au programme « Embellir les voies publiques d'Hydro-Québec » afin d'officialiser l'inscription du projet d'enfouissement des fils dans le secteur Le Triangle.

De mandater le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour signer tout document en lien avec cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1123886001

RÉSOLUTION CA12 170107

CHARGES COMMUNES DE COPROPRIÉTÉ - TERRAINS BENNY FARM

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Susan CLARKE

D'affecter une somme totale de 15 000 \$, à partir du surplus libre de gestion pour le paiement des charges communes de copropriété au Syndicat des copropriétaires des terrains Benny Farm pour l'année 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1124174003



RÉSOLUTION CA12 170108**PRR 2012**

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

D'approuver dans le cadre du « Programme de réfection routière, PRR 2012 (local) » la liste des rues visées par les travaux de réfection des chaussées et des trottoirs et d'autoriser les appels d'offres relatifs aux travaux à l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Liste des rues du PRR 2012

Rues locales et collectrices	De	À	Intervention
District électoral - Snowdon			
Earnscliffe	Snowdon	Queen-Mary	Trottoirs/planage/pavage
Coolbrook	Plamondon	Vézina	Revêtement mince
Trans Island	Bourret	Van Horne	Revêtement mince
Saranac	Décarie	Fin de rue	Revêtement mince
McDonald (*)	Isabella	Dupuis	Trottoirs/planage/pavage
District électoral - Darlington			
Légaré	Barclay	Bouchette	Trottoirs/planage/pavage
Mackenzie	Légaré	Côte-des-Neiges	Trottoirs/planage/pavage
Bedford	Côte-des-Neiges	Decelles	Revêtement mince
District électoral – Notre-Dame-de-Grâce			
Grand Boulevard	De Maisonneuve	Sherbrooke	Trottoirs
Grey	Notre-Dame-de-Grâce	Vendôme	Trottoirs/planage/pavage
Upper Lachine	Clifton	Melrose	Revêtement mince
Upper Lachine	Old Orchard	Girouard	Revêtement mince
Upper Lachine	Harvard	Oxford	Revêtement mince
Grand Boulevard	St-Jacques	Sylvia-Smith	Revêtement mince
District électoral – Côte-des-Neiges			
Jean-Brillant	Gatineau	Decelles	Trottoirs/planage/pavage
Forest Hill	Forest Hill	Côte-des-Neiges	Revêtement mince
De Vimy	Van Horne	Lajoie	Revêtement mince
Wilderton	Côte-Sainte-Catherine	Soissons	Revêtement mince
Wilderton	Wilderton	Van Horne	Trottoirs
Crescent (**)			
Stirling (**)	Edouard-Montpetit	Limite d'Outremont	Trottoirs
District électoral - Loyola			
Belmore	Terrebonne	Somerled	Trottoirs/planage/pavage
Somerled	Coronation	West Broadway	Revêtement mince

(*) : Portion financière à la Ville de Côte Saint-Luc

(**): Portion financière DGSRE



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1125153001

RÉSOLUTION CA12 170109

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – AVRIL À SEPTEMBRE 2012

Sous réserve de l'obtention de tous les documents requis pour la délivrance des permis, au plus tard 72 heures avant la date prévue pour chacun des événements :

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Lionel PEREZ

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 avril 2012 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter en vertu de l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c.B-3, article 20), l'ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

D'édicter en vertu des articles 3 et 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

D'édicter en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance permettant la fermeture de rues, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1124074008

RÉSOLUTION CA12 170110

AVIS DE MOTION

M. Michael Applebaum donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), afin de permettre le paiement en ligne d'un stationnement contrôlé par une borne de stationnement.

40.02 1123571009



RÉSOLUTION CA12 170111**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA12 17200**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 mars 2012, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA12 17200 autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour des travaux de mise aux normes des feux de circulation.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1111555006

RÉSOLUTION CA12 170112**DÉROGATION MINEURE - 2930, RUE FENDALL**

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'accorder une dérogation mineure à la hauteur de la clôture d'un bâtiment existant situé au 2930, rue Fendall, tel que présenté dans le plan AP 1/1, préparé par Louis Dubuc, architecte paysagiste, déposé par la requérante et estampillé le 30 janvier 2012 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de permettre l'installation d'une clôture de 1,2 m en cour avant du bâtiment, et ce, malgré l'article 6, paragraphe 1° du *Règlement sur les clôtures et les haies à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M., c. C-5), qui limite la hauteur d'une telle clôture à 0,90 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1120415002



RÉSOLUTION CA12 170113**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Marvin ROTRAND

De nommer Mme Susan Clarke, conseillère du district de Loyola, maire suppléant du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour les mois de mai 2012 à octobre 2012 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1124570001

RÉSOLUTION CA12 170114**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

M. Michael Applebaum prend acte du dépôt, par le secrétaire d'arrondissement :

- d'une copie modifiée du feuillet Z-3 de l'annexe A du Règlement RCA05 17082 adopté par le conseil d'arrondissement le 16 janvier 2006 (sommaire décisionnel 1052703010);
- du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement le 14 mars 2012.

60.01 1052703010

RÉSOLUTION CA12 170115**DÉPÔT - DOSSIERS DÉCISIONNELS - FÉVRIER 2012**

M. Michael Applebaum dépose les rapports faisant état des décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 29 février 2012.

60.02 1121555003

MOTION

Monsieur le maire de l'arrondissement déclare la motion du conseiller Peter McQueen irrecevable, cette dernière n'ayant pas été dûment appuyée tel que prévu à l'article 26 *Règlement sur la régie interne du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (CDN/NDG – 1).

65.01 1123571010



RÉSOLUTION CA12 170116**DÉCLARATION**

ATTENDU QUE l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial aux livres et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;

ATTENDU QUE sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont eux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;

ATTENDU QUE les droits d'auteurs sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;

ATTENDU QUE l'UNESCO a proclamé Montréal « Capitale mondiale du livre 2005-2006 » en raison de la qualité de son programme de promotion du livre, de son engagement envers l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, de sa grande vitalité sur la scène littéraire et de sa particularité à se situer à la croisée de cultures diverses : anglaise, autochtone, caribéenne, française, hispanique et orientale;

ATTENDU QUE *Montréal, métropole culturelle* s'inscrit dans sa principale stratégie de développement : faire de Montréal une ville de savoir, notamment par l'acquisition des connaissances dans le domaine du livre et de la littérature;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal consacre près de 2 % de ses dépenses à son réseau de bibliothèques et qu'elle participe activement, et ce, depuis plus de quarante ans, à la reconnaissance des auteurs et des œuvres marquantes par la remise annuelle du Grand Prix du livre de Montréal, soulignant ainsi l'excellence en création littéraire et mettant en valeur une œuvre nouvellement parue;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce organise, depuis plusieurs années, différentes activités pour marquer l'importance de la littérature et des auteurs dans le développement culturel non seulement des jeunes mais de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement;

ATTENDU QUE l'arrondissement reconnaît l'importance de soutenir la diffusion culturelle, les arts, les artistes et les auteurs.

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Marvin ROTRAND

De proclamer le 23 avril la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et de tenir dans les lieux culturels de l'arrondissement des activités mettant en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine littéraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1123571011



L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 30.

Michael Applebaum
Le maire d'arrondissement

Julie Faraldo-Boulet
Le secrétaire d'arrondissement substitut

